



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 21 septembre 2010

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures 45.

Tous les conseillers sont présents

Claude COULET est élu secrétaire de séance

Le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 20 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

1) Valider le choix de la commission « Appel d'offres » pour retenir l'entreprise qui réalisera la station d'épuration et autoriser Monsieur le maire à contracter un emprunt

Deux offres répondaient au cahier des charges. HYDREA pour 956 800€ et MSE pour 958 354,80€.

La commission propose de retenir l'entreprise HYDREA pour un montant de 956 800€. Les subventions sont de l'ordre de 40 à 50%

Un emprunt sera contracté pour couvrir les dépenses et le Conseil autorise Monsieur le maire à contracter un emprunt.

Vote pour à l'unanimité

2) Valider le choix de la commission « Appel d'offres » pour retenir le cabinet qui réalisera l'étude géotechnique du Quartier des Dolines

Trois propositions: Hydrogéotechnique Est pour 11 110, 84€; Geotec pour 7833, 80 € et Alios pour 4903, 60€.

La commission propose le cabinet Alios pour 4903,60€

Vote pour à l'unanimité

3) Valider les choix de la commission « Appel d'offres » pour :

a) Coordinateur technique: la commission propose la société CS2 pour un montant de 2394,39 €

b) Essai d'étanchéité-caméra-pression: la commission propose la société Sopreco pour un montant de 732,17€.

c) Contrôleur technique-consuel: la commission propose la société Dekra pour un montant de 4020€.

Sur les trois points le moins-disant a été retenu.

Vote pour à l'unanimité

4) Valider le prix de vente des caveaux communaux

La Sté Previtali vient de réaliser trois caveaux au cimetière communal pour être mis à la disposition des familles qui en feraient la demande. Il est proposé de vendre ces caveaux à prix coûtant soit 2160 € l'unité. Le paiement pourra être effectué en trois fois.

Vote pour à l'unanimité

5) Autoriser la commune à rembourser Mr et Mme Marlin pour un trop perçu de 145€ de taxes urbaines

Vote pour à l'unanimité

6) Valider une imputation de 1381€ du compte 2116 au compte 4581

il s'agit de mettre les fonds sur un compte de tiers  
Vote pour à l'unanimité

7) Encaissement de la retenue de garantie de 85,83 € de l'entreprise Mairey.

Cette société n'ayant pas assuré le service après vente, suite à des problèmes, Mr le maire propose d'encaisser la retenue de garantie.

Vote pour à l'unanimité

8) Valider le choix du Centre de gestion pour l'assurance du personnel municipal .

Le centre de Gestion propose de retenir le cabinet Dexia Sofcap au taux de 3,90% au lieu de 5,80% précédemment;

Vote pour à l'unanimité

9) Mise en valeur du sentier karstique et accès handicapés

Une proposition est faite au Conseil pour monter un dossier pour une étude sur l'accès handicapés et la mise en valeur du site pour 2700 €.

Un débat est ouvert au sein du Conseil sur le développement du sentier karstique, faut-il poursuivre la politique d'aménagement actuelle ou faire évoluer le site vers une reconnaissance plus large et l'inclure dans le contrat de station mis en place par la CCPO et l'office de tourisme de la vallée de la Loue.

Pour permettre à chacun de prendre plus amplement connaissance du dossier, il est proposé de mettre la question en délibéré et de rencontrer les porteurs du projet.

10) Choix du bucheron pour abattage et débardage des coupes.

La commission propose de retenir l'entreprise Jean Jacques Michel, seule à soumissionner, au prix de 13€ le m3 au lieu de 13,50 € l'an dernier.

Vote pour à l'unanimité

11) Demande de Mr Pierre Jobard

Afin d'améliorer la sécurité du sentier karstique, Mr Pierre Jobard propose à la commune d'effectuer une coupe de bois estimée à environ 26 stères. Au vu de la position de la commission et après débat le conseil propose que la commission marque les bois dangereux pour une stricte sécurité.

12) Valider le projet de sécurisation de la traversée de la RD102 et autoriser Mr le maire à signer une convention avec la CCPO.

Les services techniques de la CCPO propose un plan de la traversée du village. Ce dossier prend en compte l'aspect sécuritaire avec une plateforme surélevée, des balisages aux entrées de village et l'agrandissement des trottoirs. L'estimation globale du projet est de 65575 €.

Part CCPO : 61 000€ ttc moins 12000 € de remboursement de TVA et 13000 € de subventions.

Part commune ( Signalisation au sol et verticale) : 4575 € moins 1000€ de subventions.

Vote pour à l'unanimité.

MR le maire est autorisé à signer une convention avec la CCPO pour valider la répartition financière.

Vote pour à l'unanimité

Le Conseil propose que la commune profite de l'aménagement du carrefour pour remettre en état le « Parking de l'église ». L'estimation est de 14 000€;

Mr le maire est autorisé à consulter.

Vote pour à l'unanimité.

13) Positionnement de la commune de Mérey sous Montrond par rapport au PDALPD et au FSL.

Ces organismes participent à la répartition du fonds de solidarité au logement, et sollicitent la commune à hauteur de 0,61€ par habitant.

Vote contre à l'unanimité

14) Travaux d'aménagement dans le local annexe de la salle St Sébastien

Suppression des sanitaires de l'ancienne école, et raccordement de l'eau chaude sur un seul cumulus.

Deux devis: Sté H2O pour 1456,73 € et Sté Decreuse pour 1285, 70 €.

Le Conseil retient le moins-disant

10 voix pour et une abstention, Sandra Burdin.

15) Créer un groupe de travail pour la réalisation d'une salle des fêtes intercommunale

Sont inscrits : Philippe Guglielmetti, Didier Laithier, Claude Coulet, Sandra Burdin, Guy Moris, Jérôme Devaux, Noël Laithier et Karine Kisrani.

Informations diverses

-Monsieur le maire demande l'avis du Conseil pour la construction d'un chenil par Mr et Mme Pernin. Compte tenu des nombreuses plaintes du voisinage et le fait que le lieu n'est pas adapté, le Conseil donne un avis défavorable.

-Monsieur le maire fait part au Conseil d'un courrier qu'il a reçu de madame Gros concernant la remise en état du terrain devant sa propriété.

-Claude Coulet donne le compte-rendu de la réunion concernant les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre à laquelle participaient les responsables des anciens combattants des communes et les maires ou leur représentant. Dorénavant ces manifestations seront prises en charge à tour de rôle par chaque commune. Des infos complémentaires sont données dans le bulletin communal.

-Sandra Burdin propose d'organiser le repas des anciens le 8 janvier 2011 et la Saint Sébastien le 22 janvier 2011. Le Conseil donne son accord.

La séance est levée à 23h15